



Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair

Etat partie : Suisse
Inscription : 1983

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle de l'UNESCO



Caractéristique du renouveau monastique chrétien à l'époque carolingienne, le couvent de Müstair, situé dans une vallée des Grisons, conserve le plus important ensemble de peintures murales de Suisse, exécutées vers 800, ainsi que des fresques et des stucs de l'époque romane.

Breve synthèse

Le Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair, situé dans une vallée des Grisons à l'extrémité sud-est de la Suisse au sud des Alpes, fut fondé vers 775, probablement sur l'ordre de Charlemagne. Dès le début du IXe siècle, il est attesté comme étant un établissement de religieux bénédictins, et il devient abbaye de femmes dans la première moitié du XIIe siècle. L'activité religieuse est poursuivie de manière ininterrompue jusqu'à nos jours, l'abbaye devenant prieuré en 1810. L'ensemble du couvent se compose aujourd'hui de l'église conventuelle carolingienne et de la chapelle Sainte-Croix, de la tour d'habitation de l'Abbesse von Planta, de l'ancienne résidence de l'évêque, qui inclut deux cours rectangulaires. La cour d'économie à l'ouest est entourée des enceintes du cloître avec deux tours d'entrée et des bâtiments agricoles.

Le bien reflète à la fois l'histoire de sa construction et des relations politiques et socio-économiques dans cette région et dans le reste de l'Europe, sur plus de 1200 ans, et donne ainsi un exemple cohérent de l'architecture conventuelle carolingienne au fil du temps.

L'église conventuelle abrite le cycle le plus important de fresques de l'époque carolingienne conservé in situ. La date de création de ces fresques se situe dans la première moitié du IXe siècle. L'église, conservée en grande partie dans son style carolingien, avait été pensée dès le départ comme un espace

destiné à être orné de peintures : des représentations de l'histoire du Christ décoraient tout son pourtour, sur les absides et les parois. Les scènes disposées selon une trame décorative où les éléments entretenaient entre eux une correspondance thématique et spatiale, sont un exemple exceptionnel de l'iconographie chrétienne.

Critère (iii) : L'ensemble du couvent est un exemple des plus cohérents d'architecture conventuelle de l'époque carolingienne et du Haut Moyen Âge, possédant le cycle de peintures le plus étendu actuellement connu pour la première moitié du IXe siècle. Les peintures figuratives d'époque romane, et surtout carolingienne, sont particulièrement importantes pour suivre l'évolution de certains thèmes iconographiques chrétiens, comme celui du Jugement Dernier.

Intégrité

Le bien comprend tout l'ensemble du monastère avec les éléments annexes de l'exploitation agricole à l'intérieur du mur d'enceinte. Le bien inclut ainsi tous les éléments nécessaires pour exprimer sa Valeur universelle exceptionnelle.

Authenticité

La recherche historique et archéologique a déterminé, en respectant strictement la substance originale, tous les travaux de restauration, continuant depuis la campagne de 1947-1951. Le bien remplit les conditions d'authenticité non seulement en ce qui concerne la substance matérielle, mais aussi d'un point de vue fonctionnel : le couvent est toujours un centre religieux des sœurs bénédictines.

Éléments en matière de protection et de gestion

Le bien bénéficie d'une protection légale de tous les niveaux étatiques et profite ainsi de la protection la plus complète. La protection fédérale est inscrite en tant que servitude dans le registre foncier à faveur de l'autorité compétente de la Confédération qui doit donner son accord pour tous travaux prévus dans le site. Le classement cantonal assure également la conservation sous l'autorité compétente cantonale et interdit toute démolition. Le bien se situe dans une zone de protection dans le plan local d'urbanisme de la Commune. Les limites du bien ne sont pas constructibles et garantissent le maintien des valeurs paysagères du site.

La Fondation « Pro Kloster Münstair » qui existe depuis 1968 est chargée de la gestion et la conservation du site. Elle est composée d'un conseil de fondation, d'une direction et d'un directeur. Elle établit et réalise notamment le concept de conservation et de recherche archéologique, le concept de financement, de communication et d'exploitation. Elle établit le budget annuel du site, planifie et contrôle en tant que maître d'œuvre les travaux d'entretien et de restauration.

Une convention entre la Fondation et les sœurs bénédictines règle la gestion et la coordination des différents besoins et demandes, concernant la recherche scientifique et archéologique ainsi que l'entretien de l'ensemble, la fonction religieuse, l'exploitation agricole et les attentes des visiteurs. Les contacts réguliers et étroits avec les autorités compétentes de tous les niveaux étatiques garantissent un usage du bien sous la primauté de sa conservation.

(source : <http://whc.unesco.org/fr/list/269>)